

*Représentation permanente de la Belgique auprès des Nations Unies et auprès des institutions spécialisées à Genève*

|  |
| --- |
| **WG UPR – Côte d’Ivoire*****Intervention de la Belgique****4 novembre 2024* |

Monsieur le Président,

La Belgique se réjouit des nombreuses avancées législatives en Côte d’Ivoire, notamment concernant la peine de mort, la protection des droits des femmes et du droit à la santé, ainsi que dans des progrès réalisés dans la mise en œuvre des recommandations faites lors de son précédent EPU.

Malgré ces avancées positives, divers défis persistent dans le pays et pour lesquels nous formulons les recommandations suivantes :

**R1.** Dans le cadre du renouvellement du Plan d’Action National de lutte contre la traite, l’exploitation et le travail des enfants, accorder une attention particulière à l’enregistrement à l’état civil des enfants, en vue de leur scolarisation complète

**R2.** Mettre fin aux poursuites judiciaires abusives contre les journalistes et médias et tout autre personne physique ayant exercé le droit à la liberté d’expression, veiller au respect du droit de réunion pacifique et impliquer les organisations de la société civile dans l’élaboration du cadre législatif réglementant leur activités

**R3.** Former les forces de sécurité et le personnel de justice et mettre en place des mécanismes efficaces pour enquêter, poursuivre et sanctionner les auteurs de violences basées sur le genre, y compris les féminicides, ainsi que lever la présomption de consentement des époux dans la définition du viol dans le code pénal.

Je vous remercie.